

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 28 novembre 2023

OBJET

**Constitution d'un groupement de commandes
Marché d'assurances**

**Rapporteur : Mme CADET
Délibération n°3**

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article L 2113-6 du Code de la Commande Publique et l'article L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que des groupements de commandes entre plusieurs entités publiques peuvent être constitués.

Les groupements de commandes visent tout à la fois à obtenir de meilleurs tarifs, à favoriser la concurrence et à mutualiser les procédures de marchés. Conformément à l'article L 2113-7 du Code de la Commande Publique, tout groupement fait l'objet d'une convention constitutive, qui en définit les modalités de fonctionnement, en désignant notamment un des membres du groupement comme coordonnateur, pour procéder, dans le respect du droit positif, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.

Considérant que les actuels contrats d'assurance passés par les Villes d'Essey-lès-Nancy, Saint Max, Laxou, Ludres, Fléville-devant-Nancy, Malzéville, Pulnoy, de leurs CCAS, de la Caisse des écoles d'Essey-lès-Nancy, du syndicat intercommunal Frimousse et du SIVU Saint Michel Jericho arrivent à échéance le 31 décembre 2024, il convient d'envisager la passation d'un nouveau marché de prestations de services, pour une durée de 12 mois renouvelable tacitement 3 fois soit 4 ans maximum, à compter du 1er janvier 2025.

Il est donc proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation du marché de prestations d'assurances, des entités publiques précitées comprenant les lots suivants :

- lot n° 1 : Assurance de la responsabilité civile ;
- lot n° 2 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents ;
- lot n° 3 : Assurance de la protection juridique ;
- lot n° 4 : Assurance de la flotte automobile ;

- lot n° 5 : Assurance des dommages aux biens ;
- lot n° 6 : Assurance multirisque pour les expositions ;

La commune d'Essey-lès-Nancy assurerait à ce titre les fonctions de coordonnateur de ce groupement, conformément aux dispositions de la convention constitutive.

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- d'approuver le projet de convention de groupement joint en annexe,
- d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la passation du marché de prestations d'assurances et d'accepter que la Commune soit désignée comme coordonnateur,
- d'adhérer aux lots 1, 2, et 3 conformément à l'article 8 de la convention constitutive,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement à intervenir, sur la base du projet approuvé ci-dessus.

Les crédits seront prévus aux budgets 2025 et suivants.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 4 décembre 2023.

Pour extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

**SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	13
Nombre de votants	14

PRESENTS :

Mmes Nadine CADET, Evelyne DEVOUGE, Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Catherine CHOPIN-RENAULD, Annette FRANCISCO, Janine MARCHAL et Françoise VIRIOT.

MM. Jacques THOUVENIN, Gabriel HOFFER, Patrick CAILMAIL et Claude CHASSARD.

POUVOIR :

M. Christophe CHEVARDE à Mme Catherine CHOPIN-RENAULD

EXCUSÉES :

Mmes Geneviève BENJAMIN, Marie-France METZELARD et Claudine ROBERT

Pour extrait,



Le Président,

Michel BREUILLE